

DEPARTEMENT  
Loir et Cher

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES SUR CHER

Séance du 11 juin 2025

**Conseillers Municipaux**

En exercice : 21

Présents : 14

Procurations : 6

Votants : 20

Date de convocation : 5 juin 2025

Date d'affichage : 5 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI.

**Présents :**

Yannick THIELIN, Véronique DALUZEAU, Stéphane PERRAULT, Jacqueline ROBIN, Gilles TAILLAND, Marie-France VIDAL, Hervé JOUY, Dominique VAILLANT, Jean-Michel JANSSENS, Alain BORIE, Laurent SAINSON, Sophie GASSELIN, Charles ARETHUSE.

**Absents excusés :** Sabine MARTIN (pouvoir à Dominique VAILLANT), Bernard CLICHY (pouvoir à Hervé JOUY), Marie DECAUDAIN (pouvoir à Jacqueline ROBIN), Laurence BARILLET (pouvoir à Laurent SAINSON), Sylvie LEHOUX (pouvoir à Stéphane PERRAULT), Sabrina JAUNAY (pouvoir à Gilles TAILLAND).

**Absent :** Gérard CORTIER.

**Secrétaire de Séance :** Véronique DALUZEAU.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**SGSC2025022 - OBJET : FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES 2025/2026**

En l'absence de Madame Sabine MARTIN, adjointe référente, Monsieur Dominique VAILLANT explique que la commission Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire s'est réunie mardi 13 mai 2025 pour examiner une éventuelle révision des tarifs périscolaires pour l'année 2025/2026.

Monsieur Dominique VAILLANT rappelle l'article 28 de la Loi EGAlim, qui interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 l'utilisation de contenants en plastique pour la cuisson, le réchauffage et le service en restauration scolaire. Le conditionnement dans des bacs en inox génère plus de manutention et de temps agent, qui se répercute notamment sur les prix facturés par notre prestataire.

La commission Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire propose donc une augmentation minimisée des tarifs cantine et également des tarifs de garderie périscolaire pour la prochaine année scolaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les conclusions et propositions de la commission Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire,

Considérant qu'il convient de réajuster les tarifs pour pallier une hausse générale des coûts,

Considérant qu'il est plus juste que l'augmentation des charges de ce service soit supportée directement par les usagers,

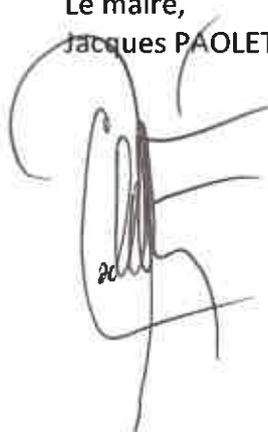
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

- **DECIDE** de fixer les tarifs périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, selon les modalités suivantes :

Tarifs cantine		Tarifs garderie	
Repas réguliers	4,30 €	Abonnement 1 <sup>er</sup> enfant (en 10 mensualités)	260,00 €
Repas occasionnel	5,30 €	Abonnement 2 <sup>e</sup> enfant et plus (en 10 mensualités)	200,00 €
Repas adulte	6,80 €	A l'acte	2,50 €
		Pénalité pour retard/15mn/enfant	5,00 €

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations

Le maire,  
Jacques PAOLETTI



La secrétaire de séance  
Véronique DALUZEAU

